

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	02

**Présents :** Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES  
**Excusés/pouvoirs :** Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Désignation du correspondant défense**

**Vu** l'article L 2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

**Vu** les circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 relative à la désignation d'un élu municipal en charge des questions de défense,

**Considérant** qu'étant instaurée par la circulaire du 26 octobre 2001 publiée par le Ministère de la Défense, cette désignation au sein des conseils municipaux a pour objectif de créer à l'échelle locale, un réseau de correspondants qui sont des interlocuteurs privilégiés pour la défense.

Leur mission s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense (relations armées-Nation en lien avec le délégué militaire départemental, promotion de l'esprit de défense, information et sensibilisation des citoyens sur l'organisation de la défense ...)
- Le parcours citoyen (actions pour informer la jeunesse sur les actions du Ministère, sur les métiers de la défense, sur l'obligation de recensement, sur la journée Défense et Citoyenneté...)
- La politique de mémoire (commémorations en lien avec l'Office National des Anciens Combattants Victimes de guerre, visites, expositions...)

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,

**Considérant** les élections complémentaires du 08 janvier 2023,

**Considérant** l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** Jean LAPEYRE comme étant le correspondant défense de la commune du Dévoluy.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 30-01-2023  
Publié le : 30-01-2023  
Affiché le : 30-01-2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Alexandra BUTEL

